



MARINA UROLA SA



## TARIFS D'ACHAT ET LOCATION DE AMARRAGES À ZUMAIA 2012

### ACHAT DE PLACES D'AMARRAGE

Cession administrative jusqu'au 30 septembre de 2.027

AMARRAGES	PRIX	DÉPENSE MENSUELLE
6 x 2,5	9.852 €	35 €
7 x 2,8	12.946 €	46 €
8 x 3	15.762 €	56 €
10 x 3,5	22.987 €	82 €
12 x 4,25	33.495 €	119 €
14 x 4,5	41.376 €	147 €
15 x 5	49.256 €	175 €

Le dépense mensuelle comprend l'eau et l'électricité, surveillance, duches, w.c.

**Le règlement des dépenses mensuelles se fait par semestre avancé.**

### LOCATION DES PLACES D'AMARRAGE

Tarif annuel (séjour minimum 12 mois)

Tarif basse saison (01/10 – 30/04)

Tarif haute saison (01/05 – 30/09)

**Les prix indiqués sont par mois.**

AMARRAGE	TARIF ANNUEL	TARIF BASSE SAISON	TARIF HAUTE SAISON
6 x 2,5	93 €	82 €	149 €
7 x 2,8	121 €	107 €	194 €
8 x 3	148 €	131 €	238 €
10 x 3,5	215 €	190 €	347 €
12 x 4,25	314 €	277 €	505 €
14 x 4,5	387 €	323 €	623 €
15 x 5	461 €	408 €	742 €

1.- Les mesures du bateau, avec toutes ses compléments et parbatages, ne seront pas supérieures à ces de la place.

2.- Si les mesures du bateau, hors tout, sont supérieures, et pourvu que la Direction du Port l'autorise, on permettra exceptionnellement l'amarrage. Dans ce cas, on doit ajouter au prix de l'amarrage la surface qu'on occupe de plus, calculé comme suivre: 0,202 € / m<sup>2</sup> / jour en tarif annuel; 0,178 € / m<sup>2</sup> / jour en tarif de basse saison; y 0,325 € / m<sup>2</sup> / jour en tarif de haute saison.

3.- Dépense d'eau, l'électricité, surveillance, duches, wc. inclus.

4.- Le bateau doit avoir toute la documentation en ordre et, aussi, être assuré.

**LE RÈGLEMENTEL DE LA LOCATION ANUELL SE FAIT PAR SEMESTRE AVANCÉ**

**LE RÈGLEMENT DE LA LOCATION SAISONIÈRE SE FAIT À L'AVANCE**

**T.V.A. 18 % NON COMPRIS**